

ZOOM SUR





De l'exposition à la prévention
Les champs électromagnétiques



Les 20, 21 et 22 octobre 2015, se tiendra à Paris un colloque consacré à la prévention des risques liés aux rayonnements non ionisants (optiques et électromagnétiques). Intitulé « De l'exposition à la prévention » et organisé par l'INRS, il vise à apporter aux responsables d'entreprises, médecins du travail et autres préventeurs confrontés à ces problématiques des solutions de prévention. En effet, les entreprises connaissent encore trop peu les moyens d'évaluer et de réduire les nuisances liées aux champs électromagnétiques. Pourtant, des actions simples peuvent être mises en oeuvre.

► Lire la suite

-  Dossier T&S n° 765
Les champs électromagnétiques
-  Article
Décryptage de la directive par P. Moureaux [PDF]
-  Dossier
Effets des champs électromagnétiques sur la santé
-  Colloque
Rayonnements optiques et électromagnétiques au travail

ACTUALITÉS

Produits chimiques
Autoformation en ligne



L'INRS propose un nouveau module gratuit d'autoformation en ligne sur les risques chimiques. La formation, « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques », est composée de cinq modules permettant d'acquérir les connaissances indispensables pour identifier, en milieu professionnel, les dangers d'un produit, décrypter une étiquette, une fiche de données de sécurité ou encore situer le cadre réglementaire et les enjeux humains, techniques et

EN QUESTION

Un employeur peut-il utiliser un éthylotest ?
Et si oui, peut-il utiliser n'importe quel éthylotest ?

Oui, l'employeur peut utiliser un éthylotest, mais seulement si cette utilisation est prévue dans le règlement intérieur. La jurisprudence rappelle, en outre, que le contrôle de l'alcoolémie ne peut concerner tous les postes de travail mais doit être justifié par la nature de la tâche à accomplir par le salarié, laquelle implique que l'état d'ébriété présente un danger pour les personnes et les biens et que la contestation du résultat doit être possible au regard

financiers du risque chimique. La durée de la formation est de 4 heures pouvant être réparties sur trois mois à compter de la première connexion.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire *via* le [formulaire du stage C@1501](#).

[▶ Découvrir l'offre de formation de l'INRS](#)

Mavimplant

Aide à la conception des lieux de travail pour les TPE/PME



Concevoir ou aménager un local professionnel est un enjeu de taille pour les entreprises. C'est notamment l'occasion d'améliorer les conditions de travail des salariés. Afin d'accompagner les responsables de TPE/PME dans cette démarche, l'INRS a développé le logiciel Mavimplant. Mis à disposition gratuitement, cet outil permet de réaliser simplement une maquette 3D du futur local de travail tout en intégrant les bonnes pratiques de prévention des risques professionnels.

[▶ Le logiciel Mavimplant](#)

[▶ Dossier Conception des lieux et des situations de travail](#)

Seirich

Un nouvel outil d'évaluation du risque chimique



L'INRS a développé, dans le cadre d'une convention nationale pour la prévention du risque chimique associant différents partenaires, le logiciel Seirich (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel) visant à informer les entreprises sur leurs obligations réglementaires, à les aider à évaluer leurs risques chimiques et à mettre en place un plan d'actions de prévention. Il est mis à disposition en ligne, gratuitement.

À noter que des sessions d'information et de formations vont être organisées dans toute la France, dès le mois d'octobre.

[▶ Le logiciel Seirich](#)

[▶ Dossier Risques chimiques](#)

des modalités de ce contrôle prévues par le règlement intérieur (Cass. soc. 31 mars 2015, n° 13-25436) En milieu de travail, deux types d'éthylotests existent pour détecter un état d'imprégnation éthylique chez un salarié. Le premier est l'éthylotest chimique, également appelé alcootest. Il est à usage unique et dispose d'une date de péremption. En 3 minutes, on obtient un résultat. Le second dispositif est l'éthylotest électronique. Il s'agit d'un appareil portable et réutilisable après avoir changé l'embout buccal. Une maintenance périodique est nécessaire. Le résultat est disponible en quelques dizaines de secondes.

À noter que depuis le 1^{er} septembre 2015, l'éthylotest antidémarrage est devenu obligatoire dans les autocars.

[▶ La brochure ED 6147, Pratiques addictives en milieu de travail](#)



AGENDA

Du 13 au 15 octobre 2015 - Lyon

Salon Préventica Lyon 2015
Organisateur : Communica Organisation
Participation INRS et Assurance maladie-Risques professionnels

Du 14 au 16 octobre 2015 - Séville (Espagne)

5^e Conférence Euroshnet
« Améliorer la qualité de la vie au travail »
Organisateur : Euroshnet

Du 20 au 22 octobre 2015 - Paris

Colloque INRS « Rayonnements optiques artificiels et électromagnétiques au travail »
Organisateur : INRS

Du 20 au 21 octobre 2015 - Paris

Journées Santé Travail du Cisme
Organisateur : Cisme

Du 21 au 23 octobre 2015 - Groningen (Pays-Bas)

Conférence USE 2015 sur les petites entreprises
Organisateur : Hanze University of applied Sciences (Hanze UAS), University of Groningen (RUG)

Le 22 octobre 2015 - Paris

Journée de prévention des conduites addictives en milieu professionnel
Organisateur : Mildeca (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives)



Bruno Mettling, directeur général adjoint en charge des ressources humaines et de la communication interne d'Orange, a remis son rapport « Transformation numérique et vie au travail » à Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Il met en évidence que l'arrivée du numérique dans l'entreprise apporte non seulement de nouveaux outils pour les salariés, mais qu'il est également à l'origine de mutations dans l'organisation et la vie au travail... qu'il faut prendre en compte. Ce rapport formule ainsi 36 propositions sur la prévention des effets de ces mutations sur la santé, l'amélioration de la formation et l'équilibre entre vie privée et professionnelle.

[► Lien vers le rapport \[PDF\]](#)

JURIDIQUE

Amiante

Un arrêté du 20 avril 2015 actualise notamment les références des normes servant de référentiel, d'une part à la certification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante et, d'autre part à l'accréditation des organismes certifiant les organismes de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

[► L'arrêté du 20 avril 2015 \[PDF\]](#)

Basse tension

Un décret du 27 août 2015 fixe à compter du 20 avril 2016, les nouvelles règles de conception des matériels électriques destinés à être employés dans certaines limites de tension (50 et 1 000 volts pour le courant alternatif et 75 et 1 500 volts pour le courant continu). Il abroge le décret n° 95-1081 du 3 octobre 1995 .

[► Le décret du 27 août 2015 \[PDF\]](#)

SUR LE WEB



Un web docu sur le risque routier professionnel

L'assureur MMA vient de mettre en ligne un web documentaire sur le risque routier dans le cadre d'une activité professionnelle. Il présente les risques routiers liés à plusieurs métiers tels que commercial, fleuriste ou serrurier... et des solutions de prévention.

Du 18 au 21 novembre 2015 -
Königswinter (Allemagne)

8^e conférence internationale de
« Safety of industrial automated
system »

Organisateur : Institut für
Arbeitsschutz der Deutschen
Gesetzlichen Unfallversicherung /
Site de l'IFA

[CONSULTER L'AGENDA COMPLET ►](#)

VIENT DE PARAÎTRE

Huit fiches et un dépliant



Restauration traditionnelle (ED 6199)

Ces outils de communication ont pour objectif de sensibiliser sur les principaux risques rencontrés dans les restaurants. Le dépliant rappelle les principales situations à l'origine d'accidents du travail et les fiches présentent les huit solutions de prévention incontournables pour passer à l'action.

À noter que les huit fiches sont disponibles uniquement en téléchargement.

[► La brochure ED 6199, puis les huit fiches : ED 6211 à 6218](#)

Napo



Risques électriques (DVD 0404)

Le sympathique personnage un brin naïf, Napo, revient avec de nouvelles aventures liées aux risques électriques. Toujours sans paroles, le film d'animation de 10 minutes est destiné à sensibiliser un large public.

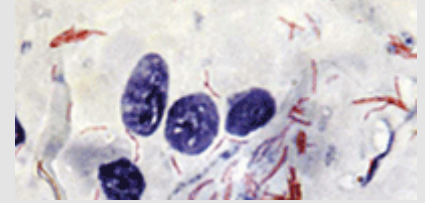
[► La vidéo](#)



Risques chimiques : l'INRS sur LinkedIn

L'INRS vient de créer une page dédiée au risque chimique sur le réseau social professionnel LinkedIn. Cette page permet de suivre l'actualité de la prévention des risques chimiques mais aussi de découvrir toutes les actions récentes mises en œuvre par l'institut sur cette thématique : nouvelles publications, formations, outils, avancées scientifiques...

Fiche agents biologiques



Tuberculose (ED 4413)

Cette fiche a pour objectif d'aider chacun à évaluer les risques de tuberculose en milieu professionnel.

[▶ La fiche ED 4413](#)

ZOOM SUR



De l'exposition à la prévention Les champs électromagnétiques



© Gaël Kerbaol / INRS

Les 20, 21 et 22 octobre 2015, se tiendra à Paris un colloque consacré à la prévention des risques liés aux rayonnements non ionisants (optiques et électromagnétiques). Intitulé « De l'exposition à la prévention » et organisé par l'INRS, il vise à apporter aux responsables d'entreprises, médecins du travail et autres préventeurs confrontés à ces problématiques des solutions de prévention. En effet, les entreprises connaissent encore trop peu les moyens d'évaluer et de réduire les nuisances liées aux champs électromagnétiques. Pourtant, des actions simples peuvent être mises en œuvre.

-  Dossier T&S n° 765
[Les champs électromagnétiques](#)
-  Article
[Décryptage de la directive par P. Moureaux \[PDF\]](#)
-  Dossier
[Effets des champs électromagnétiques sur la santé](#)
-  Colloque
[Rayonnements optiques et électromagnétiques au travail](#)

Les champs électromagnétiques se rencontrent dans toutes les activités professionnelles. Dès lors qu'une tension électrique existe ou qu'un courant électrique circule, un champ électromagnétique est généré. Bien qu'il n'y ait pas de consensus sur le lien formel entre une exposition à des champs électromagnétiques et la possible apparition de pathologies à long terme, il est cependant admis que le recul est encore insuffisant. Le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) a d'ailleurs classé comme « peut-être cancérigènes » pour l'homme (catégorie 2B) les champs magnétiques d'extrêmement basses fréquences ainsi que les champs radiofréquences en rapport avec l'utilisation des téléphones portables. Il n'existe pas de tableau de maladie professionnelle relatif à ce type d'exposition. Néanmoins, à court terme, des effets biophysiques peuvent être observés.

Des effets directs et indirects

Les effets directs peuvent se traduire par des échauffements de tissus, notamment au niveau des articulations, pour des fréquences comprises entre 100 kHz et 300 GHz (radiofréquences, hautes fréquences, micro-ondes). Des effets non thermiques (stimulation de muscles, du système nerveux central ou de nerfs, vertiges, phosphènes rétiens) peuvent survenir lors d'expositions à des fréquences inférieures à 10 MHz (spectre des basses fréquences et des radiofréquences). Les effets indirects se traduisent néanmoins par des interférences avec des implants médicaux, des risques de projection d'objets ferromagnétiques en présence d'un champ statique intense, des explosions ou incendies causés par des étincelles...

Nouvelle directive européenne 2013/35/UE

Une nouvelle directive européenne publiée en 2013 traitant du sujet doit être transposée au plus tard au 1^{er} juillet 2016 en droit

français. Elle remplace un précédent texte datant de 2004 qui n'avait jamais été transposé en France et définit des valeurs limites. Même sans avoir été transposée, la directive de 2004 a servi dans le passé et celle de 2013 sert aujourd'hui de références à certaines entreprises pour traiter la question.

Les entreprises ne connaissent pas forcément le risque électromagnétique et l'évaluent donc rarement. Les convaincre de prendre des mesures préventives alors que des effets pathogènes à long terme n'ont pas été avérés peut se révéler compliqué. Pourtant, le plus souvent, des moyens de prévention assez simples peuvent être mis en oeuvre, à commencer par l'éloignement du poste de travail de la source d'émission. Quelques dizaines de centimètres sont suffisants. Dans de nombreux cas, les préoccupations et questionnements des entreprises se concentrent, à tort, autour des antennes wifi, alors que leurs puissances sont très faibles. Ce n'est pas là que se situent les risques d'exposition à des champs électromagnétiques dans les entreprises.

Maintien dans l'emploi

En l'absence de certitudes, les populations les plus vulnérables susceptibles d'être amenées à travailler à proximité de sources électromagnétiques, comme les porteurs d'implants médicaux ou les femmes enceintes, doivent faire l'objet d'une vigilance particulière. La question des porteurs d'implants médicaux tend à se développer : de plus en plus de personnes, et de plus en plus jeunes, portent un implant actif (défibrillateur cardiaque implantable, stimulateur, pompe à insuline, implant cochléaire...), pour des pathologies très variées. L'interaction de champs électromagnétiques avec ces dispositifs peut générer des dysfonctionnements (échauffements, dérèglements...). Dans ce cas, il est nécessaire de mettre en place une surveillance renforcée ou une étude spécifique du poste par le médecin du travail.

Le maintien à un poste de travail implique parfois son réaménagement. Afin d'éviter d'aboutir à une inaptitude, des actions doivent alors être menées à différents niveaux : évaluation du risque champs électromagnétiques (rendue obligatoire avec la nouvelle directive), délimitation de zones de forte exposition dans les ateliers, blindages de certaines machines, aménagement du poste de travail, information et formation des travailleurs. Autant d'actions à mener collectivement.

L'industrie et les rayonnements électromagnétiques

En milieu industriel, les plus fortes expositions aux champs électromagnétiques se rencontrent au voisinage des 8 familles d'équipements suivantes : soudage par résistance, magnétiseurs et démagnétiseurs, chauffage et soudage par induction, magnétoscopie, soudage par pertes diélectriques, électrolyse industrielle, IRM et RMN, chauffage par micro-ondes. On retrouve également dans la plupart des entreprises, les champs présents dans l'environnement à des niveaux plus faibles tels que ceux émis par les lignes haute tension et les transformateurs, la téléphonie et les stations de base, les réseaux sans fil... Généralement, les inquiétudes concernent en priorité les moyens de communication modernes (wifi, wimax, téléphonie sans fil...) alors que les puissances mises en jeu sont faibles par rapport à celles utilisées par certaines machines industrielles.

La Lettre d'information est éditée par le département *Produits d'information* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Jacques GOZZO. Routage : logiciel SYMPA. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 65 boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris ou écrivez à contact@kiosque.inrs.fr